



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2023_029

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION DE SPECTACLE AVEC L'ASSOCIATION HEMPIRE SCENE LOGIC

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite proposer un programme culturel varié sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que le Conservatoire communautaire propose une programmation musicale régulière et diversifiée avec des concerts, et que cette programmation a pour mission de permettre aux élèves du conservatoire de rencontrer des artistes de qualité,

Considérant que l'Association HEMPIRE SCENE LOGIC avec l'ensemble SAXTOY, composé de 5 saxophonistes est en capacité de répondre aux attentes artistiques du conservatoire en proposant un concert tout public avec la participation des élèves des classes de jazz et de saxophone du Conservatoire communautaire,

Considérant qu'en application de l'article R.123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de cession de droits de représentation de spectacle avec l'Association HEMPIRE SCENE LOGIC, dont le siège social est à Marcq-en-Baroeul (59700), 15 rue de l'Égalité, ayant pour objet la programmation d'un concert tout public le dimanche 5 février 2023, salle des acacias à Hinges et ce pour un montant de 2 562 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de cession de droits de représentation de spectacle avec l'Association HEMPIRE SCENE LOGIC, dont le siège social est à Marcq-en-Baroeul (59700), 15 rue de l'Égalité, ayant pour objet la programmation d'un concert tout public avec la participation des élèves des classes de jazz et de saxophone du Conservatoire communautaire, le dimanche 5 février 2023, salle des acacias à Hinges et ce pour un montant de 2 562 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **19 JAN. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **20 JAN. 2023**

Et de la publication le : **20 JAN. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

